Envoyé en préfecture le 17/03/2026
Reçu en préfecture le 17/03/2026
Publié le
ID : 029-212901235-20260311-2026_003_001-DE

MAIRIE DE LENNON

29190 LENNON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers :

En exercice	15
Présents	12
Votants	12

Le mercredi 11 mars deux mil vingt-six,
Le Conseil municipal de la Commune de LENNON, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Jean Luc VIGOUROUX, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 03/03/2026
Secrétaire de séance : J. LE GUEN

Présents : J.L. VIGOUROUX, R.JEZEQUEL, G. LENNON, J.M.CHAUSSY, J.J. LE GUILLOU, F. L'HOURS, J.BERNARD, C. BUREL, B.GADAL, J. LE GUEN, J. KERVENNIC, M.TOULGOAT.

Excusés : Y.CARIOU, M. LALLAOURET, M. CHAUSSY

OBJET : APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT),
Vu l'avis de la commission des Finances,
Vu le Compte Financier Unique 2025 de la Commune de LENNON,
dont le résultat s'établit comme suit :

CFU 2025	Fonctionnement	Investissement
Dépense	422 634.02 €	336 599.11 €
Recettes	665 152.97 €	423 939.49 €
Excédent de clôture	242 518.95 €	87 340.38 €

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;
Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,
à la majorité des suffrages exprimés, Monsieur le maire n'ayant pas pris part au vote,

- Approuve le Compte Financier Unique 2025 de la Commune de LENNON.

Pour copie certifiée conforme,

Le Maire,
J.L. VIGOUROUX